

Tokyo, le 15 avril 2013

Procédure Campus France - CEF et Procédure consulaire de demande de Visa Etudiants en mobilité encadrée

Document à destination du public

Procédure de traitement des dossiers pour la campagne 2013-2014

1. Les étapes - L'étudiant fait les démarches :

- L'étudiant prend contact avec Campus France Japon et indique qu'il est étudiant en mobilité encadrée ;
- Lorsque le dossier CEF est complet : vérification de l'attestation d'admission par Campus France Japon. La version numérique de l'attestation d'admission est acceptée. Validation du dossier par Campus France Japon ;
- Envoi d'un message, sur la messagerie de l'application Campus France - CEF, permettant de procéder au paiement des frais. Ce message informe également de la procédure à suivre en vue du dépôt de dossier de demande de visa ;
- A réception du paiement : Campus France valide le dossier ;
- Dans la semaine suivant la validation du dossier : le consulat envoie un message de notification à l'étudiant. Ce message est envoyé sur la boîte e-mail personnelle de l'étudiant (adresse fournie lors de la création du compte sur le site internet www.japon.campusfrance.org) ;
- Dépôt du dossier de demande de visa selon les dispositions présentées dans le message de notification du consulat. Si les dates proposées ne conviennent pas, il est possible de prendre un RDV via le site internet de l'Ambassade de France au Japon.

2. Les étapes - L'université fait les démarches (au Japon ou en France) :

- L'université prend contact avec Campus France Japon et transmet une liste d'étudiants en mobilité dans le programme de coopération ;
- Transmission des guides de procédure par Campus France Japon ;
- Lorsque le dossier CEF est complet : validation du dossier par Campus France Japon ;
- Envoi d'un message, sur la messagerie de l'application Campus France - CEF, permettant de procéder au paiement des frais. Ce message informe également de la procédure à suivre en vue du dépôt de dossier de demande de visa ;
- A réception du paiement : Campus France valide le dossier ;

c/o Ambassade de France au Japon - 4-11-44, Minami-Azabu, Minato-Ku, Tokyo 106-8514 Tel : 03-5798-6000 Fax : 03-5798-6026 www.institutfrancais.jp
〒106-8514 東京都港区南麻布4丁目11-44 在日フランス大使館内

c/o Institut français du Japon - Tokyo 15, Ichigaya-Funagawara-cho, Shinjuku-ku, Tokyo 162-8415 Tel : 03-5206-2500 Fax : 03-5206-2501 www.institutfrancais.jp
〒162-8415 東京都新宿区市谷船河原町15 アンスティチュ・フランセ東京内

- Dans la semaine suivant la validation du dossier : le consulat envoie un message de notification à l'étudiant. Ce message est envoyé sur la boîte e-mail personnelle de l'étudiant (adresse fournie lors de la création du compte sur le site internet www.japon.campusfrance.org) ;
- Dépôt du dossier de demande de visa selon les dispositions présentées dans le message de notification du consulat. Si les dates proposées ne conviennent pas, il est possible de prendre un RDV via le site internet de l'Ambassade de France au Japon.

3. Remarques :

- Cette procédure est réservée exclusivement aux étudiants en mobilité encadrée ;
- Dans le cadre de la demande de visa, l'attestation d'inscription délivrée par Campus France en fin de processus est acceptée ;
- L'attestation de logement peut être émise par l'établissement d'accueil, si une solution de logement est proposée dans le cadre du partenariat ;
- Une attestation de ressources en bonne et due forme devra être présentée aux autorités consulaires dans le cadre de la procédure de demande de visa.
- Cette procédure n'est valable que pour la période allant du mois de mai au mois d'août.

2013年4月15日

Campus France – CEF の手続きおよびビザ申請手続き 交換・派遣留学生の場合

2013-2014 年度の手続き手順

1. 学生が直接 Campus France にコンタクトする場合の手続き手順：

- 申請者の学生は、Campus France - フランス政府留学局・日本支局にコンタクトを取り、交換・派遣留学生である旨を連絡する。
- Campus France – CEF のオンラインフォーム入力完了後：コピーの郵送またはメールに添付して Campus France 宛に送付。Campus France にて受領した書類を確認後、オンラインフォームを認証。（面接免除等の処理もこの時点。）
- Campus France-CEF のアカウント内メールボックスに、手続き料金および、ビザ申請に関するご案内のメッセージを受信。必ず内容を確認のこと。
- 手続き料金のお支払い・申告：Campus France によるお支払いの認証。
- お支払い認証の翌週中：ビザセクションより学生へ、学生個人のメールアドレス宛にビザ申請可能日に関するご案内を送信（Campus France-CEF のアカウント作成時に登録した E メールアドレス - www.japon.campusfrance.org）。
- ビザセクションが提案した申請可能日のうち、都合の良い日時にビザ申請へ赴く。提案された日程で都合がつかない場合は、在日フランス大使館サイトよりビザ申請予約を取ることも可能。

2. 大学の担当者から Campus France にコンタクトする場合の手続き手順：

- 日本またはフランスの大学の担当者から Campus France へコンタクトを取り、交換・派遣留学生のリストを送る。
- Campus France から手続きガイドを送付(サイト上でダウンロード可)。
- 各学生が Campus France – CEF のオンラインフォームの入力作業を完了後、Campus France によりオンラインフォームを認証。（面接免除等の処理もこの時点。）
- Campus France-CEF のアカウント内メールボックスに、手続き料金および、ビザ申請に関するご案内のメッセージを受信。各学生は必ず内容を確認のこと。

c/o Ambassade de France au Japon 4-11-44, Minami-Azabu, Minato-ku, Tokyo 106-8514 Tel : 03-5798-6000 Fax : 03-5798-6026 www.institutfrancais.jp
〒106-8514 東京都港区南麻布4丁目11-44 在日フランス大使館内

c/o Institut français du Japon - Tokyo 15, Ichigaya-Funagawara-cho, Shinjuku-ku, Tokyo 162-8415 Tel : 03-5206-2500 Fax : 03-5206-2501 www.institutfrancais.jp
〒162-8415 東京都新宿区市谷船河原町15 アンスティチュ・フランセ東京内

- 手続き料金支払い・申告 : Campus France によるお支払いの認証。
- お支払い認証の翌週中: ビザセクションより学生へ、学生個人のメールアドレス宛にビザ申請可能日に関するご案内を送信 (Campus France-CEF のアカウント作成時に登録した E メールアドレス - www.japon.campusfrance.org)。
- ビザセクションが提案した申請可能日のうち、都合の良い日時にビザ申請へ赴く。提案された日程で都合がつかない場合は、在日フランス大使館サイトよりビザ申請予約を取ることも可能。

3. 備考

- この手続き手順は、交換・派遣留学生にのみ適用されます。
- Campus France-CEF の手続き完了後にダウンロードできる仮登録許可書(PDF ファイル)は、ビザ申請の提出書類として有効です。
- 協定校である受け入れ先の教育機関より滞在先住居の確保が保証されている場合、教育機関から発行された滞在先証明書も有効です。
- ビザ申請の際には、必ず正式な経済証明書の提出が求められます。
- 上記の手続き手順は、5月から8月の4ヶ月間のみ適用されます。